



Bulletin Officiel

N° 5373 Mardi 06 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

ASSURANCES BIAT – AGO - 25

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGO - 26

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGE - 26

POULINA GROUP HOLDING – PGH – AGO - 27

SOTEMAIL – AGO - 28

SIMPAR – AGO - 29

CITY CARS – AGO - 30

TUNINVEST SICAR – AGO - 31

ESSOUKNA – AGO - 32

BTL – AGO - 33

INFORMATIONS POST AGO – AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGO - 34-37

TUNISIE LEASING – AGO - 38-41

ARAB BANKING CORPORATION – ABC - 42-44

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 » EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 45-47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ -

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

2017 - AS - 4851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2016 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4867

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4868

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 23 Juin 2017 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 et quitus aux membres du conseil d'administration ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 ;
7. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société ;
- 8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 13 juin 2017, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, Rue des Usines, ZI Kheireddine - La Goulette - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Lundi 12 Juin 2017 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ; et
- 8- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 22 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.

2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016.

3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.

4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31.

5. تبويب المرائب.

6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2016/12/31.

7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2016.

8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2016.

9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.

10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.

11. المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

12. تعيين مراقبي حسابات للشركة.

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

البنك التونسي الليبي

المقر الإجمالي : 25 شارع خير الدين باشا تونس 1002

يتشرف مجلس إدارة البنك التونسي الليبي بدعوة المساهمين في رأس المال لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الأربعاء 07 جوان 2017 على الساعة التاسعة صباحا بمقر البنك، 25 شارع خير الدين باشا - تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

١. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.
٢. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 للبنك التونسي الليبي.
٣. المصادقة على تقرير التصرف لمجلس الإدارة واعتماد القوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.
٤. تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.
٥. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.
٦. المصادقة على تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات واعتماد القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016.
٧. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة.
٨. تخصيص الأرباح.
٩. تعيين متصرف جديد.
10. ضبط منح بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة و منح اللجان المنبثقة عنه .

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 mai 2017, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016 qui s'élève à 190.141.760,688 Dinars, majoré du report à nouveau de 71.420.853,749 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 261.562.614,437 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	261.562.614,437
Réserves pour réinvestissements financiers	89.999.100,000
Report à nouveau	171.563.514,437

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires, en franchise de retenue à la source, un montant de 68 millions de dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission » qui figure parmi les capitaux propres de la banque antérieurs à 2013.

En conséquence, le dividende par action est fixé à 4 Dinars par action, soit 40% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement, en franchise de retenue à la source, à partir du 12 juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconstituer les réserves pour réinvestissements financiers pour un montant de 17 744 340,359 dinars, ayant été affecté dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2010, et ce par le transfert des réserves facultatives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Fathi MESTIRI de ses fonctions de Membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des petits actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sami HACHICHA en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, et ce pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Karim MILAD
- Hichem DRISS
- Jean MESSINESI
- Mohamed Afif CHELBI en tant que membre indépendant
- Mehdi SETHOM en tant que membre indépendant
- Tahar SIOUD

Monsieur Tahar SIOUD est désigné en tant que représentant des intérêts des petits actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaire et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 300 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à engager le processus de dé-cotation des GDR à la Bourse de Londres qui ne représentent que 0,018% du capital de la Banque et de procéder à la résiliation du contrat conclu avec la banque dépositaire des GDR (Banque of New York).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général,

- Suite -

Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
(Bilan après affectation du résultat)
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(En milliers de dinars)

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	511 397	519 194	(7 797)	-1,50%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	870 102	805 687	64 415	8,00%
Créances sur la clientèle	7 678 464	6 583 294	1 095 170	16,64%
Portefeuille-titres commercial	1 336 486	1 101 495	234 991	21,33%
Portefeuille d'investissement	386 722	321 388	65 334	20,33%
Valeurs immobilisées	215 172	220 078	(4 906)	-2,23%
Autres actifs	336 632	284 315	52 317	18,40%
Total des actifs	11 334 975	9 835 451	1 499 524	15,25%
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	779	1 303	(524)	-40,21%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	838 619	519 666	318 953	61,38%
Dépôts et avoirs de la clientèle	9 078 305	8 090 342	987 963	12,21%
Emprunts et ressources spéciales	183 145	118 657	64 488	54,35%
Autres passifs	408 377	402 259	6 118	1,52%
Total des passifs	10 509 225	9 132 227	1 376 998	15,08%
CAPITAUX PROPRES				
Capital	170 000	170 000		
Réserves	484 183	461 800	22 383	4,85%
Autres capitaux propres	3	3	-	-
Résultats reportés	171 564	71 421	100 143	140,22%
Résultat de l'exercice	-	-	-	
Total des capitaux propres	825 750	703 224	122 526	17,42%
Total des capitaux propres et passifs	11 334 975	9 835 451	1 499 524	15,25%

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(En milliers de dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES		AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 AVANT REPARTITION	170 000	111 760	17 000	94 749	100 636	137 989	3	71 421	190 142	893 750
AFFECTATION AGO DU 24/05/2017						89 999		100 143	-190 142	-
DIVIDENDES		-68 000								-68 000
TRANSFERT DES RESERVES				-17 744		17 744				-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 APRES REPARTITION	170 000	43 760	17 000	77 005	100 636	245 732	3	171 564	-	825 750

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO**TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 1^{er} juin 2017, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 7 750 000 Dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016	12 626 858
Report à nouveau sur les exercices 2014 et postérieurs	17 013 819
TOTAL	29 640 677
Réserve spéciale de réinvestissement	2 552 326
Bénéfice disponible	27 088 351
Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 250 000
Réintégration prime d'émission antérieure à 2013	7 750 000
Bénéfice distribuable	36 088 351
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	9 000 000
Dividendes provenant de la prime d'émission	7 750 000
Dividendes provenant de la reprise sur la réserve spéciale de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 250 000
Solde du report à nouveau	27 088 351

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Abdelaziz RASSAA et de la « STUSID BANK » du Conseil d'Administration de la société, et décide de ratifier la cooptation, en qualité de membres du Conseil d'Administration de :

- Madame EMNA ALLANI en remplacement de Monsieur Abdelaziz Rassaa.

-Groupe Poulina représenté par Monsieur Thameur KOUBAA en remplacement de la « STUSID BANK », et ce pour la durée restante du mandat de leurs prédécessurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)**

BILAN APRES AFFECTATION
 Arrêté au 31 Décembre 2016
 (Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2016	31/12/2015
Caisse et avoirs auprès des banques	312 301	674 155
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	707 145 287	597 627 273 (*)
Portefeuille titre commercial	289 311	364 442
Portefeuille d'investissement	74 101 711	75 841 139 (*)
Valeurs Immobilisées	10 210 109	11 030 748 (*)
Autres actifs	10 247 583	9 054 628
TOTAL DES ACTIFS	802 306 302	694 592 385
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS		
Concours bancaires	10 627 542	15 227 471
Emprunts et dettes rattachées	580 860 669	499 850 317
Dettes envers la clientèle	15 597 222	13 504 841
Fournisseurs et comptes rattachés	53 504 560	31 339 657
Autres passifs	19 478 563	16 059 211 (*)
TOTAL DES PASSIFS	680 068 556	575 981 498
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 000 000	45 000 000
Réserves	50 149 394	56 597 068
Résultats reportés	27 088 351	17 013 820
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	122 237 746	118 610 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	802 306 302	694 592 385

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION

AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour Réinvestissement
Solde au 31 Décembre 2014 Avant Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2015					200 000		2 000 000
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							
Solde au 31 Décembre 2014 Après Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 500 000	3 776 843	13 161 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du	2 000 000			(2 000 000)			
Résultat au 31 décembre 2015							
Solde au 31 Décembre 2015 Avant Affectation	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016					0		2 018 000
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)					
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)
Solde au 31 Décembre 2015 Après Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 000
Résultat au 31 décembre 2016							
Solde au 31 Décembre 2016 Avant Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017					0		2 552 000
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)					
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)
Solde au 31 Décembre 2016 Après Affectation	45 000 000	25 425 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	15 457 000

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

Arab Banking Corporation – Tunisie

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mai 2017, l'Arab Banking Corporation –Tunisie publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2016 qui s'élève à 3 098 Mille Dinars et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'année 2016	3 098	K TND
Résultat reporté 2015	3 401	K TND
Total	6 499	K TND
Réserves Légales	325	K TND
Reliquat	6 174	K TND
Affectation aux résultats reportés	6 174	K TND

Cette résolution, mise en vote **est adoptée à l'unanimité**

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de 2 ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Septième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Jonathan ROBINSON** en tant que **Membre et Président du Conseil d'Administration** en remplacement de **Monsieur Graham SCOPES** démissionnaire.

Et ceci pour la période restante de son mandat qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 qui se tiendra en 2019.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Huitième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, l'Assemblée Générale décide de nommer **Monsieur Abderrazak ZOUARI** en tant qu'**Administrateur Indépendant**.

Et ceci pour un mandat de 3 ans conformément à la réglementation en vigueur et qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 qui se tiendra en 2019.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Neuvième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie le renouvellement du mandat du **Monsieur Ali KOOLI** en tant que **Directeur Général de Bank ABC Tunisie**.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Ali KOOLI en tant que membre du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce, conformément aux dispositions de la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise en vote **est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Unité : en 1 000 DT)

31-déc-2016 31-déc-2015

Actifs

AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 718	64 510
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 472	216 514
AC3- Créances sur la clientèle	159 820	138 871
AC4- Portefeuille-titre commercial	61 784	20 828
AC5- Portefeuille d'investissement	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4 326	3 169
AC7- Autres actifs	10 837	10 820

TOTAL ACTIF**509 009****454 764****Passifs**

PA1 – Banque Centrale, CCP	45 027	20 007
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 645	58 450
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	326 869	294 130
PA5 - Autres passifs	18 377	10 184

TOTAL PASSIF**433 918****382 771****Capitaux propres**

CP1 - Capital	68 000	68 000
CP2 - Réserves	917	592
CP3 - Résultats reportés	6 174	3 401
CP4 - Résultat de l'exercice	-	-

TOTAL CAPITAUX PROPRES**75 091****71 993****TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES****509 009****454 764**

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(Unité : en 1 000 DT)

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2014	68 000	277	-	2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	992
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016 avant affectation	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Solde au 31-12-2016 Après affectation	68 000	917	6 174	-	75 091

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,919%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,934%	1 001,554
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,034%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,065%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,096%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,127%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,141%	1 000,617
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,158%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,188%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,438%	1 000,457
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,503%	922,185
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,603%	998,051
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,974%	988,197
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,243%	977,694
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,343%	980,954
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,777%	969,250
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,872%	1 000,965
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,975%	941,548
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,245%	942,000
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,765
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,954
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,566
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,506
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,328
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,510
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,836
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,891
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,884

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,328	167,346		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,018	113,033		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,816	96,827		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,903	14,905		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,826	108,838		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,529	1,530		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,345	107,418		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,755	40,759		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,195	55,200		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,606	115,554		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,347	110,245		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,878	132,997		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	500,178	506,404		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,560	117,584		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,134	127,150		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,388	137,404		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,558	119,489		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	100,067	100,199		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,846	146,778		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,427	92,613		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,671	97,739		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,402	144,447		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,334	128,400		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	95,917	96,029		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,779	98,696		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,983	20,021		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 226,663	2 233,782		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,578	113,008		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,838	148,126		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,419	156,553		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,898	15,992		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 312,939	5 314,243		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 189,553	5 191,249		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,487	2,499		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,190	2,198		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,211		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,096		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,092		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,086		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,852	110,774		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,123	119,133		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,979	105,991
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,179	101,188
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	102,969	102,981
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,145	100,157
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,663	101,676
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	104,993	105,004
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,198	102,210
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,915	99,924
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,189	102,196
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,160	100,169
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,976	101,987
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,358	101,368
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,398	104,410
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,923	102,934
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	101,987	101,997
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,539	100,549
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,262	102,278
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,347	100,359
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,676	101,687
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,387	103,397
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,429	100,441
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,729	100,740
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,327	103,337
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,480	100,489

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,378	10,380
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,422	101,430
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,662	101,675
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,801	102,812
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,195	10,197
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,203	56,179
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	98,254	98,051
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,912	16,914
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	272,843	273,069
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,258	29,264
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 239,653	2 241,167
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,516	71,417
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,836	53,834
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,702	102,525
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	87,011	86,718
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,598	10,600
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,193	11,204
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,570	13,592
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,972	11,976
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,966	12,962
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,673	11,669
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,726	141,744
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,429	137,258
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,758	8,761
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,305	100,970
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,217	80,139
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,725	81,820
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,285	96,273
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,768	94,383
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,853	98,745
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,781	9,787
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,114	100,063
109	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	139,698	140,535
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,169	104,239
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	101,849	102,045
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	200,750	200,115
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	182,021	181,570
114	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	153,726	153,700
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,205	21,098
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,464	142,980
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,567	123,946
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 130,622	9 080,872
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,383	8,435
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,415	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	956,320	953,304
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5262,727	5292,377
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4966,453	4957,277
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,544	112,153
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,086	9,154
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 375,210	10 423,661

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Fethi NEJI

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		72 356	60 498
Moins : amortissements		-51 379	-47 767
Moins : provisions		-10 000	-10 000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	10 977	2 731
Immobilisations corporelles		12 565 612	12 457 593
Moins : amortissements		-3 985 377	-3 464 232
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	8 580 235	8 993 361
Immobilisations financières		25 014 005	24 348 079
Moins : provisions		-2 651 642	-2 676 191
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	22 362 363	21 671 888
Total net des actifs immobilisés		30 953 575	30 667 980
Autres actifs non courants			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	ANC	30 953 575	30 667 980
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		11 029 566	8 508 269
Moins : provisions		-805 289	-808 118
<i>Stocks nets</i>	4	10 224 277	7 700 151
Clients et comptes rattachés		7 816 265	7 884 726
Moins : provisions		-1 731 100	-1 518 947
<i>Clients nets</i>	5	6 085 165	6 365 779
Autres actifs courants		7 845 308	3 320 357
Moins : provisions		-590 079	-614 648
<i>Autres actifs courants nets</i>	6	7 255 229	2 705 709
Placements et autres actifs financiers		4 438 379	4 613 881
Moins : provisions		-2 474 181	-2 718 681
<i>Placements nets</i>	7	1 964 198	1 895 200
Liquidités et équivalents de liquidités	8	413 199	584 239
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	25 942 068	19 251 078
TOTAL DES ACTIFS	A	56 895 643	49 919 058

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 733 503	4 733 503
Réserves pour fonds social		242 143	234 742
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		4 566 058	3 958 131
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	16 391 521	15 776 193
Résultat de l'exercice		-862 336	607 927
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	15 529 185	16 384 120
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	2 378 329	4 078 623
Autres passifs financiers		4 012	4 012
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	2 387 781	4 088 075
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	13 547 009	8 696 117
Autres passifs courants	12	5 909 273	2 791 087
Autres passifs financiers	13	17 387 247	16 546 692
Concours bancaires	14	2 135 148	1 412 967
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	38 978 677	29 446 863
TOTAL DES PASSIFS	P	41 366 458	33 534 938
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		56 895 643	49 919 058

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31-déc2016	31-déc2015
Revenus	R1	43 756 515	44 596 837
Coût des ventes	R2	-34 704 298	-34 919 459
MARGE BRUTE		9 052 217	9 677 378
Autres produits d'exploitation	R3	241 374	228 472
Frais de distribution	R4	-2 985 285	-2 784 376
Frais d'administration	R5	-3 253 407	-3 350 253
Autres charges d'exploitation		-336 838	-435569
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 718 061	3 335 652
Charges financières nettes	R6	-3 838 788	-2 845 613
Produits financiers	R7	226 564	447 366
Autres gains ordinaires	R8	147 355	143 358
Autres pertes ordinaires		-11 206	-19 207
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-758 014	1 061 556
Impôt sur les bénéfices	R9	-103 322	-453 629
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-861 336	607 927
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)		-1 000	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-862 336	607 927
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		-862 336	607 927

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31-déc.2016	31-déc.2015
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	51 129 981	50 941 946
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-19 129 411	- 21 047 357
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-3 238 024	- 2 923 167
Paiements à l'Etat	FEX4	-10 910 751	- 10 932 461
Intérêts de gestion payés	FEX5	-3 339 129	- 2 434 036
Autres Encaissements	FEX6	478 283	532 106
Autres Décaissements	FEX7	-64 300	- 33 200
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	FEX	14 926 649	14 103 831
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.1	-112 046	- 285133
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.2	27 000	48 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI.3		- 761 155
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI.4	204 897	1 247 669
Autres Encaissements	FI.5	657 500	
Autres Décaissements	FI.6	-518 000	- 1 455 353
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	FI	259 351	- 1 205 972
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes			- 277 683
Dividendes & autres distributions			- 277 683
Encaissements provenant des emprunts	FF.1	18 342 392	17 427 274
Remboursement d'emprunts	FF.2	-34 421 613	- 29 581 867
Autres Encaissements			
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	FF	-16 079 221	- 12 432 276
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		-893 221	465 583
Trésorerie au début de l'exercice		-828 729	-1 294 312
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 721 950	-828 729

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
PERIODE DE 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31-déc 2016	%	31-déc 2015	%
Ventes de marchandises	43 756 515	100%	44 596 837	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-34 704 298	-79%	-34 919 459	-78%
MARGE BRUTE	9 052 217	21%	9 677 378	22%
Autres charges externes	-2 245 712	-5%	-2 352 850	-5%
Autres produits d'exploitation	208 283	0%	228 472	1%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 014 788	16%	7 553 000	17%
Charges de personnel	-3 905 333	-9%	-3 433 925	-8%
Impôts et taxes	-274 522	-1%	-234 702	-1%
Subventions d'exploitation	33 091	0%	0	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 868 024	7%	3 884 373	9%
Autres produits et gains	459 868	1%	143 358	0%
Produits financiers	226 564	1%	447 366	1%
Autres charges et pertes	-11 206	0%	-19 207	0%
Charges financières	-3 704 006	-8%	-2 394 229	-5%
Dotations aux amortissements & provisions	-1 127 106	-3%	-1 535 388	-3%
Reprises sur provisions & amortissements	529 849	1%	535 283	1%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	-758 014	-2%	1 061 556	2%
Impôt sur les sociétés	-103 322	0%	-453 629	-1%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	-861 336	-2%	607 927	1%
Eléments extraordinaires	-1 000	0%	-	
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	-862 336	-2%	607 927	1%

TABEAU DE PASSAGE DES CHARGES & PRODUITS PAR NATURE AUX CHARGES & PRODUITS PAR DESTINATION

LISTE DES COMPTES DE CHARGES & DES COMPTES DE PRODUITS PAR NATURE	VENTILATION										
	MONTANT	REVENUS	COUT DES VENTES	AUTRES PRODUITS D'EXPLOIT.	FRAIS DE DISTRIBUT.	FRAIS ADMINISTR.	AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.	CHARGES FINANCIERES	AUTRES PERTES ORDIN.	AUTRES GAINS ORDIN.	PRODUITS FINANCIERS
STOCK INITIAL DE MARCHANDISES	8 508 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STOCK FINAL DE MARCHANDISES	11 029 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VARIATION DES STOCKS	-2 521 298	0	-2 521 298	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>ACHATS</u>	<u>37 716 423</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ACHATS NON STOCKES	490 827	0	0	0	0	490 827	0	0	0	0	0
ACHATS LOCAUX MARCHANDISES	2 266 006	0	2 266 006	0	0	0	0	0	0	0	0
ACHATS ETRANGERS MARCHANDISES	31 096 556	0	31 096 556	0	0	0	0	0	0	0	0
FRAIS / ACHATS ETRANGERS	4 582 476	0	4 582 476	0	0	0	0	0	0	0	0
RRR OBTENUS	-719 443	0	-719 443	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>272 984</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENTRETIEN & REPARATIONS	170 045	0	0	0	102 027	68 018	0	0	0	0	0
PRIMES D'ASSURANCES	102 027	0	0	0	61 216	40 811	0	0	0	0	0
AUTRES CHARGES LIEES AUX MODIFICATIONS COMPTABLES	912	0	0	0	0	912	0	0	0	0	0
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>1 481 901</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	23 136	0	0	0	0	23 136	0	0	0	0	0
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	502 693	0	0	0	83 468	419 225	0	0	0	0	0
PUBLICITE, PUBLICATIONS & RELATIONS PUBLIQUES	124 520	0	0	0	0	124 520	0	0	0	0	0
TRANSPORTS DE BIENS & DIVERS	54 212	0	0	0	10 842	43 370	0	0	0	0	0
DEPLACEMENTS, MISSIONS & RECEPTIONS	254 904	0	0	0	203 923	50 981	0	0	0	0	0
FRAIS POSTAUX & FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	161 753	0	0	0	80 876	80 876	0	0	0	0	0
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	360 682	0	0	0	0	360 682	0	0	0	0	0
<u>CHARGES DIVERSES ORDINAIRES</u>	<u>11 206</u>	0	0	0	0	0	0	0	11 206	0	0
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>3 905 331</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SALAIRES DES ADMINISTRATIFS	1 250 174	0	0	0	0	1 250 174	0	0	0	0	0
SALAIRES DE COMMERCIAUX	1 700 413	0	0	0	1 700 413	0	0	0	0	0	0
PRIME D'INTERESSEMENT CADRES ADMINISTRATIFS	28 979	0	0	0	0	28 979	0	0	0	0	0
PRIME D'INTERESSEMENT CADRES COMMERCIAUX	85 235	0	0	0	85 235	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS PATRONALES / SALAIRES DES ADMINISTRATIFS	199 333	0	0	0	0	199 333	0	0	0	0	0
COTISATIONS PATRONALES / SALAIRES DES COMMERCIAUX	286 560	0	0	0	286 560	0	0	0	0	0	0
ACCIDENTS DE TRAVAIL / SALAIRE DES ADMINISTRATIFS	6 016	0	0	0	0	6 016	0	0	0	0	0

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalise un montant net de 30 953 575 DT contre 30 667 980 DT au 31 décembre 2015.

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		VCN 31.12.2016	VCN 31.12.2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	10 977	2 731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	8 580 235	8 993 361
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	22 362 363	21 671 888
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		30 953 575	30 667 980

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur brute de 72 355 DT, contre 60 498 DT au 31 décembre 2015.

La provision constatée au niveau de ce poste d'un montant de 10 000 DT, est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïène - Tunis).

Le détail des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

LIBELLE	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS					En DT
	DEBUT	ACQUI.	CESSION	RECLAS	VALEUR AU 31.12.16	PROVISION ANTERIEURE	AMORTISS. ANTERIEURE	DOTATION	CESSION	AMORTISS. & PROVISIONS CUMULES	VCN
LOGICIEL	50 498	11 858	0	0	62 356	0	0	3 611	0	51 379	10 977
FONDS DE COMMERCE	10 000		0	0	10 000	10 000	10 000	0	0	10 000	
TOTAL	60 498	11 858	0	0	72 356	10 000	57 767	3 611	0	61 379	10 977

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur brute de 12 565 612 DT contre 12 457 593 DT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 108 019 DT (288 976 DT d'acquisitions contre 180 957 DT de cessions et de reclassement).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations, sont les suivants :

- Immobilisation en Cours : les immobilisations en cours correspondants aux travaux liés à une partie du siège sociale de la société.
- Matériel de transport : Diminué de 8 024 DT correspondant, principalement, à l'acquisition de huit véhicules pour un montant de 172 933 DT contre la cession de sept véhicules pour un montant brut de 180 957 DT.

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS					VCN
	DEBUT	ACQUISITION	CESSION ①	VALEUR AU 31/12/2016	AMORTISS. ANTERIEURS	DOTATION	CESSION	AMORTISS. CUMULES	
TERRAIN	1 784 819	0	0	1 784 819	0	0	0	0	1 784 819
BATIMENTS	② 5 882 565	0	0	5 882 565	1 340 217	294 050	0	1 634 267	4 248 298
AGEN.AMEN. INSTALLATION	1 067 274	74 658	0	1 141 932	416 345	109 892	0	526 237	615 695
MATERIEL INDUSTRIEL	25 854	8481	0	34 335	19 370	2 968	0	22 338	11 997
MATERIEL DE TRANSPORT	1 548 770	172 933	180 957	1 540 746	958 915	231 017	156 794	1 033 138	507 608
EQUIPEMENT DE BUREAU	255 336	7 729	0	263 065	230 872	11 660	0	242 532	20 533
MATERIEL INFORMATIQUE	541 683	25 175	0	566 858	498 513	28 352	0	526 865	39 993
IMMOBILISATION EN COURS	③ 1 351 292	0	0	1 351 292	0	0	0	0	1 351 292
TOTAL	12 457 593	288 976	180 957	12 565 612	3 464 232	677 939	156 794	3 985 377	8 580 235

① Les cessions de l'exercice, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORT.	VCN	En DT	
				PRIX CESSION	(+/-) VALUE
CESSION POLO 6753 TU 145	30 709	30 709	0	8 000	8 000
CESSION TOYOTA 7803 TU 135	25 379	25 379	0	9 000	9 000
CESSION FIAT GRANDE PUNTO 7106 TU 153	23 729	23 729	0	10 000	10 000
CESSION C15 9940 TU 121	1	1	0	14 000	14 000
CESSION CAMION MERCEDES BENZ 8059 TU 136	60 000	35 836	24 164	35 000	10 836
CESSION MERCEDES BENZ 1502 TU 144	41 139	41 139	0	6 000	6 000
TOTAL	180 957	156 793	24 164	82 000	57 836

② Les constructions achevées, correspondent aux travaux du premier étage (département administratif) du siège social situé au 8, rue 8601 Z.I Charguia I.

③ Le poste « Immobilisations encours » dont la valeur comptable s'élève à 1 351 292 DT correspond aux travaux partiellement exécutés au niveau du 2^{ème} étage du local de la « STEQ ». Une expertise datée du 27 Avril 2015, affiche une valeur des travaux non encore achevés, pour 1 350 000 DT.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant au 31 décembre 2016, un montant brut de 25 014 005 DT contre 24 348 079 DT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 665 969 DT, se ventile comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	24 835 789	24 224 540
PRETS AU PERSONNEL		97 379	92 702
FOND DE GARANTIE UNIFACT		50 000	0
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		30 837	30 837
TOTAL BRUT		25 014 005	24 348 079
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	-2 619 705	-2 644 254
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 837	-30 837
TOTAL PROVISIONS		-2 651 642	-2 676 191
TOTAL NET		22 362 363	21 671 888

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

En DT				
DESIGNATION	NATURE	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR EN DT	PRIX DE CESSION
GRANADA HOTEL	ACQUISITION	258 900	3 236 250	3 236 250
JNAYNET EL MANAR	❶ CESSION	50 060	2 666 000	2 753 300
MERIDIANA	ACQUISITION	2 050	41 000	41 000

❶ Ces parts sociales ont été rétrocédées en 2017, conformément à l'acte de rétrocession de parts sociales signé en date du 22 Mai 2017.

Les détails de la composition du portefeuille titres de participations ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant :

														En DT	
TITRES DE PARTICIPATION	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROVISION	VCN	+VALUE DE CESSION
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT			
PIMA	438 961	11	4 691 813	0	0	0	0	0	0	438 961	11	4 691 813	0	4 691 813	0
BTS	100	10	1 000	0	0	0	0	0	0	100	10	1 000	0	1 000	0
DAR EDDOHEN	500	100	50 000	0	0	0	0	0	0	500	100	50 000	50 000		0
GRANADAHOTEL	44 287	10	442 888	258 900	13	3 236 250	0	0	0	303 187	12	3 679 137	0	3 679 137	0
KOKET	22 457	107	2 412 004	0	0	0	0	0	0	22 457	107	2 412 004	0	2 412 004	0
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10	60 000	0	0	0	0	0	0	6 000	10	60 000	0	60 000	0
MAISON TMIMI	20 833	108	2 241 892	0	0	0	0	0	0	20 833	108	2 241 892	0	2 241 892	0
JAEGER	14 000	10	140 000	0	0	0	0	0	0	14 000	10	140 000	140 000		0
JNAYNA	5 750	100	575 000	0	0	0	0	0	0	5 750	100	575 000	0	575 000	0
SHAMSY	27 773	5	127 780	0	0	0	0	0	0	27 773	5	127 780	127 780		0
PALMA	49 843	11	572 273	0	0	0	0	0	0	49 843	11	572 273	455 323	116 950	0
STE PATRIMOINE	7 486	100	748 600	0	0	0	0	0	0	7 486	100	748 600	0	748 600	0
MERIDIANA	180 126	18	3 339 290	49 683	1	41 000	0	0	0	229 809	15	3 380 290	0	3 380 290	0
BAYA DISTRIBUTION	80 000	10	800 000	0	0	0	0	0	0	80 000	10	800 000	800 000	0	0
STE EXPERT AUTO	79 000	10	790 000	0	0	0	0	0	0	79 000	10	790 000	248 603	541 397	0
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000	0	0	0	50 060	55	2 753 300	0	0	0	0	0	87 300
STHS	17 250	190	3 270 000	0	0	0	0	0	0	17 250	190	3 270 000	0	3 270 000	0
STEQ EXPRESS	49 800	10	498 000	0	0	0	0	0	0	49 800	10	498 000	0	498 000	0
TUBETEC	79 800	10	798 000	0	0	0	0	0	0	79 800	10	798 000	798 000	0	0
TOTAL			24 224 540			3 277 250			2 753 300			24 835 789	2 619 706	22 216 083	87 300

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2016 à 25 942 068 DT contre 19 251 078 DT au 31 décembre 2015. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
STOCKS	4	10 224 277	7 700 151
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	6 085 165	6 365 779
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	7 255 229	2 705 709
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	1 964 198	1 895 200
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	413 199	584 239
TOTAL		25 942 068	19 251 078

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde net de provisions, de 10 224 277 DT, au 31 décembre 2016, contre 7 700 151 DT, au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 2 524 126 DT.

DESIGNATION		En DT		
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015	VARIATION
STOCK	①	11 029 566	8 508 269	2 521 297
PROVISIONS / STOCKS		-805 289	-808 118	2 828
TOTAL		10 224 277	7 700 151	2 524 126

① Dont stock sous douane au 31 décembre 2016, de 3 292 017 DT contre 1 907 324 DT au 31 décembre 2015.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 6 085 165 DT contre 6 365 779 DT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 575 404 DT. Le détail comparé de cette rubrique, se présente comme suit :

DESIGNATION		En DT	
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CLIENTS ORDINAIRES	①	6 520 398	6 298 304
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR		7 279	462 662
CLIENTS DOUTEUX		1 288 588	1 123 760
TOTAL BRUT		7 816 265	7 884 726
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS		-1 731 100	-1 518 947
TOTAL NET		6 085 165	6 365 779

① Dont les valeurs à encaisser (1 707 398 DT au 31/12/2016 contre 1 669 852 DT au 31/12/2015), sont regroupées dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies

judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent, à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 7 255 229 DT au 31 décembre 2016, contre de 2 705 709 DT, au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES ❶	907 740	619 364
PRETS AU PERSONNEL	120 014	103 547
ETAT, IMPOTS & TAXES ❷	1 740 124	1 183 303
DEBITEURS DIVERS ❸	4 830 898	1 141 680
COMPTE D'ATTENTE	15 555	16 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	230 977	255 908
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-590 079	-614 648
TOTAL	7 255 229	2 705 709

❶ Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	BRUT	PROVISION	NET
AVANCE KOKET	408 616	0	408 616
FOURNISSEURS DEBITEURS ①	419 257	0	419 257
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE	79 867	79 867	0
TOTAL	907 740	79 867	827 873

① Cette rubrique a été dénouée en 2017, pour un montant de 411 852 DT.

❷ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
DESIGNATION	VALEUR
ETAT, REPORT IS	1 435 365
ETAT, ACOMPTES PROVISIONNELS	397 578
ETAT, RS A IMPUTER	10 488
AV IRPP	15
IS 2016	-103 322
TOTAL	1 740 124

❸ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	VALEUR	PROVISION	V.C.N
KOKET	2721 139	0	2 721 139
SOCIETES DU GROUPE ①	892 563	208 732	683 831
RISTOURNES FOURNISSEURS ETRANGERS	644 254	0	644 254
INTERETS SUR PLACEMENTS	329 380	236 520	92 860
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	119 721	0	119 721
AUTRES DEBITEURS DIVERS	123 841	64 960	58 881
TOTAL	4 830 898	510 212	4 320 686

①Ce montant se détaille comme suit :

DESIGNATION	VALEUR	PROVISION	En DT
			V.C.N
CREANCE SUR VENTE PATRIMOINE	393 614	5 921	387 693
JNAYNA	155 167	131 498	23 669
AREM GROUPE	149 113	0	149 113
PALMA	47 968	47 968	0
DECO	37 177	0	37 177
EXPRESS	34 840	0	34 840
EXPERT AUTO	13 993	0	13 993
AUTRES	60 691	23 345	37 346
TOTAL	892 563	208 732	683 831

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
ALHIFADH SICAV	1 965	1 967
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	419 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	128 700	441 200
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	1 694 916
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
PLACEMENT MERIDIANA	0	36 000
PLACEMENT BAYA COMPANY	585 000	517 000
PLACEMENT AREM GROUP	306 880	361 880
PLACEMENT NAKCHA	495 353	495 353
PLACEMENT EXPRESS ASSENCEUR	800 000	1 000 000
TOTAL BRUT	4 438 379	4 613 881
PROVISION SUR PLACEMENT	① -2 474 181	-2 718 681
TOTAL	1 964 198	1 895 200

① Au 31/12/2016, le détail des provisions se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
PLACEMENT JNAYNA	128 700
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340
TUNISIE PLACEMENT	6 225
PLACEMENT BAYA COMPANY	585 000
TOTAL	2 474 181

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 584 239 DT au 31 décembre 2015 à 413 199 DT au 31 décembre 2016, soit une amélioration de 232 544 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
BANQUES	410 854	581 045
CAISSE	2 345	3 194
TOTAL	413 199	584 239

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 31 décembre 2016, un montant de 15 529 185 DT contre 16 384 120 DT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 854 935 DT. Ils se présentent ainsi :

	En DT		
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	16 391 521	15 776 193
RESULTAT DE L'EXERCICE		-862 336	607 927
TOTAL		15 529 185	16 384 120

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

	En DT		
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 733 503	3 733 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9.1	242 143	234 742
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		-150 183	-150 183
RESULTAT REPORTE EN FRANCHISE DE RETENUE		2 603 280	2 603 280
RESULTAT REPORTE		1 962 778	1 354 851
TOTAL		16 391 521	15 776 193

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

	En DT								
DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2015	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	234 742	-150 183	3 958 131	607 927	16 384 120
AGO DU 10/07/2015	0	0	0	0	0	0	607 927	-607 927	0
VARIATION 2016	0	0	0	0	7 401	0	0	-862 336	-854 935
SOLDE AU 31/12/2016	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	242 143	-150 183	4 566 058	-862 336	15 529 185

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 336 784 DT et se détaillent comme suit :

AUTRES RESERVES	3 733 503 DT
RESULTAT REPORTE	2 603 280 DT

9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2015	RESSOURCES		EMPLOIS			RECLASS.	SOLDE AU 31/12/2016
		PRODUITS DU COMPTE	REBOUR.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS			
		FONDS SOCIAL						
TRESORERIE	33 036	0	210 705	-218 956	-33	0	24 752	
ECHEANCES A PLUS D'UN AN	92 658	7 434	-205 205	218 956	0	-16 465	97 378	
PRET AU PERSONNEL	98 158	7 434	-210 705	218 956	0	-16 465	97 378	
PRET EN COURS DE VERSEMENT	-5 500	0	5 500	0	0	0	0	
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	109 048	0	-5 500	0	0	16 465	120 013	
PRET AU PERSONNEL	103 548	0	0	0	0	16 465	120 013	
REMBOURSEMENT PRET PERSONNEL EN COURS	5 500		-5 500		0	0	0	
PRET ACCORDE NON ENCORE SERVI	0	0	0	0	0	0	0	
DEPENSES A FONDS PERDUS	0	0	0	0	0	0	0	
COMMISSIONS BANCAIRES	0	0	0	0	0	0	0	
SOLDE RESERVE POUR FONDS SOCIAL	234 742	7 434	0	0	-33	0	242 143	

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 41 366 458 DT contre 33 534 938 DT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 7 466 724 DT entre les deux périodes.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
PASSIFS NON COURANTS	2 387 781	4 088 075
PASSIFS COURANTS	38 978 677	29 446 863
TOTAL	41 366 458	33 534 938

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à moyen et long terme, présentent, au 31 décembre 2016, un solde de 2 378 329 DT contre un solde de 4 078 623 DT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1 700 294 DT. Au 31 décembre 2016, le détail des emprunts encours, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	ENCOURS AU 31/12/2015	EMPRUNT 2016	REMB.	ECHEANCE (-) 1 AN	ECHEANCE (+) 1 AN
EMPRUNT AMEN 2 000 MD	319 492	0	0	319 492	0
EMPRUNT HB 227050	32 556	0	0	32 556	0
EMPRUNT HB 249130	25 474	0	0	11 091	14 383
EMPRUNT HB 251100	15 921	0	0	6 638	9 283
EMPRUNT HB 255240	14 236	0	0	5 699	8 537

EMPRUNT IJARA 1414300064	9 223	0	0	6 812	2 411
EMPRUNT HB249810	41 524	0	0	30 641	10 883
EMPRUNT HB 264680	31 908	0	0	11 389	20 519
EMPRUNT HB265270	27 562	0	0	10 206	17 356
EMPRUNT AMEN 300000MD	125 000	0	0	42 857	82 143
EMPRUNT AMEN 360 MD	218 361	0	0	70 820	147 541
CREDIT 400000MD AB(2013)	254 997	0	0	56 469	198 528
CREDITSTB 798000.000 (2014)	704 900	0	0	159 600	545 300
EMPRUNT 700MD/BT	415 254	0	0	142 373	272 881
EMPRUNT+IANS/BNA 2 500	1 666 667	0	0	833 333	833 334
IJARANEMO 6776 TU 180	15 856	0	0	4 396	11 460
IJARA 1434300069	23 440	0	0	11 727	11 713
IJARA 1435000032	29 314	0	0	14 666	14 648
IJARA CADDY 1891 TU 181	23 170	0	0	6 239	16 931
EMPRUNT IJARA 2 IVECO 00049	83 767	0	0	20 809	62 958
EMPRUNT HB 02 PEUGEOT BIPPER	0	42 408	12 801	14 093	15 514
EMPRUNT LEASING IVECO 3061 TU 188	0	58 522	7 166	10 353	41 003
EMPRUNT LEASING IVECO 3963 TU 188	0	58 522	7 166	10 353	41 003
TOTAL	4 078 622	159 452	27133	1 832 612	2 378 329

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2016, s'élève à 38 978 677 DT contre 29 446 863 DT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 9 531 814 DT entre les deux périodes.

Le détail de cette rubrique, se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	13 547 009	8 696 117
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	5 909 273	2 791 087
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	17 387 247	16 546 692
CONCOURS BANCAIRES	14	2 135 148	1 412 967
TOTAL		38 978 677	29 446 863

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 13 547 009 DT contre 8 696 117 DT au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	9 155 220	5 729 123
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION EFFETS A P.	893 889	828 862
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	202 270	201 457
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	3 295 630	1 936 675
TOTAL	13 547 009	8 696 117

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 5 909 273 DT au 31 décembre 2016 contre 2 791 087 DT au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES		11 232	11 232
CLIENTS CREDITEURS		294 790	278 880
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12.1	413 527	327 765
ETAT, IMPOTS & TAXES	12.2	225 995	334 366
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 674	21 675
CREDITEURS DIVERS	12.3	4 736 088	1579 953
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCES DE CHANGE		177 330	192 976
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		27 337	42 940
TOTAL		5 909 273	2 791 087

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 413 527 DT au 31 décembre 2016 et regroupe les postes suivants :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
OPPOSITION SUR SALAIRE	817
REMUNERATION DUE	437
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	289 549
PROVISION POUR PRIME	122 724
TOTAL	413 527

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 225 995 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
ETATS RECEVEURS DES FINANCES	215 657
ETATS RECEVEURS DES REGIS MUNICIPALES	8 821
ETATS CONTRIBUTION CONJONCTURELLE	1 000
ETATS. RECEVEURS DES DOUANES	517
TOTAL	225 995

12.3 Crédeurs divers :

Ce poste totalisant 4 736 088 DT, se détaille comme suit :

		En DT
DESIGNATION		MONTANT
MERIDIANA		3 236 250
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSION ACTION PALMA		759 025
CHARGE A PAYER		396 849
ORGANISMES SOCIAUX CNSS		285 600
AUTRES CREDITEURS		58 364
TOTAL		4 736 088

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 17 387 247 DT au 31 décembre 2016, contre 16 546 692 DT au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN		1 832 612	2 314 238
BILLETS DE TRESORERIE	13-1	3 250 000	2 500 000
AUTRES CREDITS CONTRACTES	13-2	312 500	662 500
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-3	11 964 435	11 028 516
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		27 700	41 438
TOTAL		17 387 247	16 546 692

13-1 Billets de trésorerie :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

		En DT	
DESIGNATION		31/12/2016	31/12/2015
BILLET DE TRESORERIE HIFADH		3 250 000	2 500 000
TOTAL		3 250 000	2 500 000

13-2Autres crédits contractés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

		En DT	
DESIGNATION		31/12/2016	31/12/2015
EMPRUNTS STEQ EXPRESS		150 000	150 000
EMPRUNTS KOKET		162 500	200 000
EMPRUNTS MEDCHABCHOUB		0	312 500
TOTAL		312 500	662 500

13-3 Autres concours bancaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	835 865	514 792
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AMEN BANK	1 016 110	1 308 074
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI	153 128	337 009
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	90 699	96 180
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BNA	0	48 402
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BZ	0	12 740
CREDIT MOUREBHA ZITOUNA	4 046 854	4 668 282
FINANCEMENT DEVICES	5 821 779	4 043 037
TOTAL	11 964 435	11 028 516

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 2 135 148 DT au 31 décembre 2016 contre 1 412 967 DT au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	SOLDE
	31.12.2016
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	233 234
ATTIJARI BANK	223 056
AMEN BANK	124 926
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	124 808
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	366 586
BANQUE DE TUNISIE	6 563
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	1 055 975
TOTAL	2 135 148

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
+ REVENUS	43 756 515	44 596 837
- COUT DE VENTES	-34 704 298	-34 919 459
= MARGE BRUTE	9 052 217	9 677 378
- CHARGES D'EXPLOITATION	-6 575 530	- 6 570 197
+PRODUITS D'EXPLOITATION	241 374	228 472
= RESULTAT D'EXPLOITATION	2 718 061	3 335 652
- CHARGES HORS EXPLOITATION	-3 849 994	- 2 864 820
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	373919	590 724
= RESULTAT AVANT IMPOT	-758 014	1 061 556
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-103 322	-453 629
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 000	0
= RESULTAT DE L'EXERCICE	-862 336	607 927

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés, concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes. Ils de présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	45 532 423	45 871 356
RISTOURNE	- 1 775 908	-1 274 519
TOTAL	43 756 515	44 596 837

NOTE R2 – COUTS DES VENTES

Les couts des ventes enregistrées au cours de l'exercice 2016, totalisent un montant de 34 704 298 DT contre un montant de 34 919 459 DT au 31décembre 2015.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
ACHATS LOCAUX	2 266 006	2 426 294
ACHATS ETRANGERS	35 679 032	33 604 017
RISTOURNE	-719 443	-576 242
VARIATION DES STOCKS	-2 521 298	-534 610
TOTAL	34 704 298	34 919 459

NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 241 374 DT, proviennent principalement des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, Rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 202 331 DT).

NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution enregistrés au cours de l'exercice 2016, totalisent un montant de 2 985 285 DT contre un montant de 2 784 376 DT au 31 décembre 2015.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
SALAIRE COMMERCIAL	2 240 700	1 944 368
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	225 957	215 210
ENTRETIEN ET REPARATION	102 027	116 690
ASSURANCE	61 216	57 941
AUTRES CHARGES	397 822	450 167
TRANSFERT DE CHARGE	-42 437	0
TOTAL	2 985 285	2 784 376

NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration enregistrés au cours de l'exercice 2016, totalisent un montant de 3 253 407 DT contre un montant de 3 350 253 DT au 31 décembre 2015.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
SALAIRE ADMINISTRATIF	1 664 632	1 489 557
DOTATION AUX AMORTISSEMENT	3 612	2 319
ENTRETIEN ET REPARATION	68 018	77 794
ASSURANCE	40 811	38 627
ACHATS NON STOCKES	490 827	556 208
AUTRES CHARGES	1 255 583	1 185 748
TRANSFERT DE CHARGE	-270 076	0
TOTAL	3 253 407	3 350 253

NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes enregistrées, au cours de l'exercice 2016, totalisent un montant de 3 838 788 DT contre un montant de 2 845 613 DT au 31 décembre 2015.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
CHARGE D'INTERET	2346 897	2 463 287
DOTATION AUX PROVISIONS	134 781	451 384
PERTE DE CHANGE	1 467 431	494 404
GAIN DE CHANGE	-110 321	-563 462
TOTAL	3 838 788	2 845 613

NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers enregistrés, au cours de l'exercice 2016, d'un montant de 226 564 DT, proviennent essentiellement des produits des placements à court terme au sein des sociétés du groupe pour un montant de 220 321 DT.

NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente des véhicules (145 151 DT) et d'autres produits divers suite aux apurements des anciens soldes (2 204 DT).

NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal suivant :

	En DT
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	-759 013
<u>A REINTEGRER :</u>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	361 416
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	313 603
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES	255 993
GAIN DE CHANGE ANTERIEURE NON IMPOSABLE	2 930
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS	134 781
CHARGE A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES	0
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT	1 000
PROVISION POUR DEPRECIATION DE TITRES	0
PENALITES & AMENDES	6 594
DONS & SUBVENTIONS	107 899
TIMBRES DE VOYAGE	1 860
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	427 063
<u>A DEDUIRE</u>	
DIVIDENDES	0
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	0
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)	156 890
GAIN DE CHANGE NON REALISE	78 661
PERTE DE CHANGE ANTERIEURE NON IMPOSABLE	195 907
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES	529 849
1ER RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	-534 244
<u>(LIMITE LEGALE DE DEDUCTION DES PROVISIONS)</u>	
<u>A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)</u>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	0
PROVISIONS POUR TITRES COTES	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	0
2ÈME RESULTAT FISCAL APRÈS REINTEGRATION & DEDUCTIONS	-534 244
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	169 787
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	-169 787
REINVESTISSEMENTS EXONERES	0
3ÈME RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONERES	-534 244
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	-534 244
IMPOT SUR LES BENEFICES	(MINIMUM CA 02,% TTC) 103 322
	RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER 660 141
	ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE 0
	EXCEDENT IS 1 183 304
	IS DU (EXCEDENT) -1 740 123

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -1 721 950 DT contre -828 729 DT au 31 décembre 2015; soit une variation négative de 893 221 DT ainsi ventilée :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F.EX	14 926 649
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F.I	259 351
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	-16 079 221
TOTAL		-893 221

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 14 926 649 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	51 129 981
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	-19 129 411
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	-3 238 024
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	-10 910 751
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	-3 339 129
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	478 283
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	-64 300
TOTAL		14 926 649

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalisant 51 129 981 DT, au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	4 512 466
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	46 617 515
TOTAL	51 129 981

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise - 19 129 411 DT au 31 décembre 2016.

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalisant 3 238 024 DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROI DE PRETS AU PERSONNEL	157 220
ASSURANCE GROUPE	148 019
REMUNERATIONS DUES	2 100 134
CHARGES SOCIALES	832 651
TOTAL	3 238 024

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalisant 10 910 751 DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
RETENUES A LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCL	-6 622
DROITS DE DOUANE	8 739 796
AUTRES IMPOTS & TAXES	2 177 577
TOTAL	10 910 751

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant 3 339 129 DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
INTERET SUR EMPRUNTS	2 027 623
INTERET SUR BILLET DE TRESORERIE	99 168
PERTE DE CHANGE	1 187 713
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	24 625
TOTAL	3 339 129

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalisant 478 283 DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
REMBOURSEMENT D&C DIVERS	195 134
ENCAISSEMENTS LOYERS	202 332
AUTRES ENCAISSEMENTS	80 817
TOTAL	478 283

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe les opérations de décaissement suite aux cautions versées pour un montant de 14 300 DT et aux fonds de garantie alloués pour un montant de 50 000 DT.

FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde 259 351 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	FI.1	-112 046
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	FI.2	27 000
ENCAISSEMENT PROVENANT DE CESSION IMMOBILISATIONS FINANCIERES	FI.4	204 897
AUTRES ENCAISSEMENT	FI.5	657 500
AUTRES DECAISSEMENTS	FI.6	-518 000
TOTAL		259 351

F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2016, totalisent un montant de 112 046 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux, sont les suivants : « Installation Générale, Agencement, Aménagement Divers », « Matériel informatique ».

F.I.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Ces encaissements correspondent à la cession du matériel de transport.

F.I.4 – encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Les encaissements suite aux cessions des titres de participations « PATRIMOINE » au 31 décembre 2016, totalisent un montant de 204 897 DT.

F.I.5 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce montant correspond aux encaissements sur placements, qui se détaillent comme suit :

	En DT
SOCIETE	MONTANT
AREM GROUP	55 000
BAYA COMPANY	90 000
EXPRESS ASCENSEUR	200 000
JNAYNA MOHAMED V	312 500
TOTAL	657 500

F.I.6 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond aux sommes versées aux sociétés du groupe : « BAYA COMPANY », et « JNAYNET AL MANAR ».

F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagent un solde de -16 079 221 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F.F.1	18 342 392
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F.F.2	-34 421 613
TOTAL		-16 079 221

F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (8 292 392 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (10 050 000 DT) ;

F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2016, concernent :

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (8 513 786 DT) ;
- Les billets de trésorerie échus et réglés (9 300 000 DT) ;
- Les remboursements des financements en devise (8 319 137 DT) ;
- Les règlements des échéances 2015 des crédits à long & moyen terme (8 288 690 DT).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) TRANSACTIONS REALISEES

La « Société Tunisienne d'Équipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 93 823 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT SOLDE AU 31/12/2016
CLIENTS, FACTURES A PAYER	5 618
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUES	89 196
TOTAL	94 814

2) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 72 930 DT.

3) CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

1) PROMESSES DE VENTE

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2016, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 408 616 DT.

2) CREDITS CONTRACTES

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

					En DT
DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	CHARGES ANNEE 2016
22/04/2014	KOKET	200 000	37 500	8%	14 358

C- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

1) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année. Les loyers constatés durant l'année 2016 pour ce contrat, s'élèvent à 27 122 DT.

2) CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu avec la société « EXPRESS ASCENSEUR » une convention de placement pour un montant de 1 000 000 DT au taux de 8% à partir du 22/05/2015.

Le solde non encore réglé au 31/12/2016, s'élève à 800 000 DT.

Les produits constatés au cours de l'exercice 2016, s'élèvent à 70 665 DT.

D- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SHAMSY »

1) CONVENTIONS REALISEES

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2015, le montant versé par la société « STEQ » a atteint un solde (après déduction des avances reçues) de 1 694 916 DT. La « STEQ » a provisionné ce montant en totalité.

E- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

1) CONVENTION REALISEE

La société « AREM GROUP SA », et la Société Tunisienne d'Equipeement « STEQ » ont conclu le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus, sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1^{er} septembre 2006. Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT. Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT. Au 31/12/2016, le montant total facturé à la « STEQ », s'élève à 243 000 DT.

2) CONTRAT DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUP SA », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Les loyers constatés durant l'année 2016, s'élèvent à 48 620 DT.

3) CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA » une convention de placement pour un montant de 401 880 DT au taux de 8% à partir du 01/05/2015. Les remboursements en principal ont atteint un solde de 55 000 DT. Au 31/12/2016, le solde du compte « PLACEMENT AREM GROUP » a atteint un montant de 306 880 DT. Les produits constatés au cours de l'exercice 2016, s'élèvent à 26 944 DT.

H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »

1) CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « MERIDIANA » pour une valeur de 36 000 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 18/11/2015. Le crédit a été remboursé en 2016.

I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MULTICOLORS » EX « CLAIR & NET »

1) CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC « MULTICOLORS »

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI CHARGUIA I, au profit de la société « CLAIR & NET », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT par mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2016, s'élèvent à 695 DT HT. Un acte de résiliations a été signé entre les deux sociétés en date du 01 juillet 2016

J- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « LA RECHANGE »

1) CONTRATS DE LOCATION

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », 2 bureaux se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 2 400 DT. Ce loyer est Majoré de 5% chaque année. Cette location prend effet à partir du 25 février 2014. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2016, s'élèvent à 2 625 DT.

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », un dépôt d'une superficie égale à 100 m² se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 7 500 DT. Ce loyer est Majoré de 5% à partir de la troisième année du bail. Cette location prend effet à partir du 2 janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2016, s'élèvent à 7 500 DT.

K- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « NAKCHA »

1) CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « NAKCHA » pour une valeur de 495 353 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 03/03/2015. Les produits générés par cette convention, ont atteint 39 628 DT au 31/12/2016.

L- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

1) CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2016, s'élèvent à 12 000 DT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés, se ventilent ainsi :

I.1- NANTISSEMENTS ET HYPOTHEQUES

Engagement envers la « BIAT » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local la Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante milles (50 000) parts sociales « JNAYNAT EL MANAR ». La société a obtenu une mainlevée en 2016.

* En couverture des crédits de gestion et des crédits à moyen-terme de la société

« EXPERT AUTO » :

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPRESS AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

Engagements envers l'« AMEN BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 9 800 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fond de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 12 070 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,6 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité des parts indivises revenant à la « STEQ » de la propriété « TEMIMI » (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

* En couverture des crédits à moyen-terme de 300 000 DT, 360 000 DT et 400 000 DT

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité des parts indivises revenant à la « STEQ » de la propriété dénommée « MAHAL TEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier N° 160929 Tunis.

-Hypothèque de la totalité des parts indivises revenant à la société « STEQ » dans la propriété, constituées par la parcelle n° 694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 1228 m², à distraire du titre foncier N°57562.

Engagements envers « STB BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 800 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fond de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 2 000 000 DT.

Engagements envers la « BTK » :

* En couverture de crédits de gestion

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers « BANQUE ZITOUNA » :

* En couverture des crédits « MOURABHA » :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 4 500 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fond de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 12 402 720 DT, dont un montant de 1 402 720 DT, faisant l'objet de mainlevées, est en cours d'inscription au registre de commerce.

Engagements envers « BNA » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 550 000 DT.

Engagements envers « STUSID BANK » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 000 000 DT.

Engagements envers « QNB » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 000 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fond de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 4 000 000 DT.

Engagements envers « BT » :

* En couverture des crédits à moyen-terme de 700 000 DT

- Hypothèque de 2^{ème} rang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHALTEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

* En caution solidaire et hypothécaire en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de la « BT »

- Hypothèque de 2^{ème} rang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHALTEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis. En couverture du crédit à moyen terme de 900 000 DT pour le compte des sociétés du groupe : FLOWER, EXPRESS ASCENCEUR et DECO.

I.2- EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS

Au 31 décembre 2016, les effets escomptés non échus s'élèvent à 8 274 488 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES

Au 31 décembre 2016, les créances professionnelles non échues cédées, s'élèvent à 3 910 332 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- CAUTION

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 2 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 13 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).

- Caution donnée par Mr JAMEL AREM à hauteur de 1 060 000 DT et ce, en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK ».

- Caution solidaire de Mr JAMEL AREM et ce, en couverture des crédits de gestion contractés auprès de la « BNA » pour un montant de 1 550 000 DT et l'aval des billets de trésorerie pour un montant de 2 500 000 DT.

II.2- NANTISSEMENTS

* Nantissement donné par MR JAMEL AREM :

- Nantissement de 100 000 actions « STEQ » accordé par Mr JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;

II.3- HYPOTHEQUES

* En couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de l'« AMEN BANK »

-Hypothèque donnée par la société « FLOWER » de la totalité des parts indivises revenant à la société « FLOWER » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 sise à la Zone Industrielle Charguia, Rue 8601 n° 8, d'une superficie de 1228 m² à distraire du titre foncier n° 57562 en couverture des crédits à moyen terme de 400 000 DT et de 1 200 000 DT.

* En couverture des crédits contractés auprès de la « BNA » :

- Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à Mr JAMEL AREM et à Madame LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 142243 TUNIS.

En couverture des Billets de trésorerie contractés auprès de la « TSI » :

-Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à Mr JAMEL AREM, Messieurs MOHAMED WALID AREM, MEHDI AREM, Mademoiselle BAYA AREM et Madame LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 578301 NABEUL.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 56 895 643 DT et un résultat déficitaire de 862 336 DT au 31 décembre 2016.

**I. RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA
PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** », arrêtés au 31 décembre 2016, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations, fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec une réserve, ci-après exprimée.

III. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

- 1) La rubrique « IMMOBILISATIONS CORPORELLES » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I, construits par la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » pour une valeur nette de 5 597 065 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

IV. OPINION AVEC RESERVE SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point (1) ci-dessus mentionné, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1) Le portefeuille titres de participation de la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » comporte des participations au sein du capital des sociétés opérant dans le secteur touristique, pour une valeur comptable de 10 329 429 DT. En raison des difficultés conjoncturelles que connaît ce secteur et qui pourrait avoir une conséquence directe sur la continuité d'exploitation de ces sociétés, la réalisation des avantages économiques futurs provenant de ces participations, pouvait être compromise.
- 2) En 2013, la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » a conclu avec des sociétés filiales et des personnes liées, un protocole de cession des actions de la société « **PALMA** » au profit des sociétés du groupe « **TAWASOL** ». Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de l'opération au 31 décembre 2016. Toutefois, cet accord n'a pas été finalisé.

VI. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle

interne, relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » eu égard à la réglementation en vigueur.

TUNIS, LE 24 MAI 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**CABINET NEJI FETHI
FETHI NEJI**

**UNITED EXPERTS IN MANAGEMENT & AUDITING
HICHEM KACEM**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2016

1-1 CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

La « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » a conclu avec la société « **AREM GROUP SA** », le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

Au titre de l'exercice 2016, le montant total facturé en HT, à la « **STEQ** » s'élève à 243 000 DT.

1-2 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

La « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « **EXPERT AUTO** » détenue à hauteur de 99% par la « **SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ** ».

Les transactions effectuées avec la société « **EXPERT AUTO** », sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration du 30/04/ 2015.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 93 823 DT en TTC.

Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

	En DT
DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2016
CLIENTS, FACTURES A PAYER	5 618
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	89 196
TOTAL	94 814

1-3 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi :

							En DT
SOCIETE	DATE	TAUX	MONTANT (DT)	REBOURS ^o	PRODUIT 2016	SOLDE 31/12/2016	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MERIDIANA	18/11/2015	8%	36 000	36 000	0	0	30/04/2016
AREM GROUP	01/05/2015	8%	401 880	55 000	26 944	306 880	30/04/2016
	14/10/2010	8%	44 340				18/03/2011
JNAYNET EL MANAR	18/11/2010	8%	15 000		30 382	419 340	18/03/2011
	26/04/2016	8%	360 000				29/04/2017
NAKCHA	(1) 03/03/2015	8%	495 353	0	39 628	495 353	01/05/2015
	07/01/2014	8%	300 000				02/01/2015
	17/01/2014	8%	150 000				02/01/2015
	10/04/2014	8%	15 000				02/01/2015
BAYA COMPANY	15/05/2014	8%	22 000	90 000	45 200	585 000	02/01/2015
	23/05/2014	8%	10 000				02/01/2015
	21/10/2014	8%	20 000				02/01/2015
	15/01/2016	8%	150 000				29/04/2017
	28/11/2016	8%	8 000				29/04/2017
EXPRESS ASCENSEUR	22/05/2015	8%	1 000 000	200 000	70 665	800 000	01/05/2015
SHAMSY	2012	0%	1 694 916	0	0	1 694 916	30/04/2014
	08/11/2010	8%	10 000				18/03/2011
JNAYNA MED V	08/12/2010	8%	264 533	312 500	14 406	128 700	18/03/2011
	17/09/2010	8%	166 667				18/03/2011

(1) En garantie de remboursement de sa créance, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a pris en hypothèque un terrain de la société débitrice, dénommé « DAR EL HANA » objet du titre foncier n°139 374 sis à HERGLA d'une superficie de 2225 m².

1-4 PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

La société « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2016, l'avance versée par la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » au titre de cette acquisition, s'élève à 408 616 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 Avril 2010.

1-5 CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZI CHARGUIA I

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZICHARGUIA I, au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT ANNUEL EN DT	CONSEIL D'ADMINISTRATION
AREM GROUPE SA	2 ETAGES AMENAGES	48 620	13/04/2012
EXPERT AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	72 930	13/04/2012
EXPRESS ASCENSEUR	11 BUREAUX	27 122	30/04/2014
CLAIR & NET	① UN BUREAU	695	30/04/2014
LA RECHANGE	DEUX BUREAUX& DEPOT	10 125	25/06/2014 22/05/2015

① Un acte de résiliation a été signé entre les deux sociétés, en date du 01 juillet 2016.

1-6 CAUTIONS SOLIDAIRES AU PROFIT DE LA « BIAT »

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT. Cette caution a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18/03/2011.

1-7 HYPOTHEQUE AU PROFIT DE L'AMEN BANK

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a hypothéqué au profit de l'AMEN BANK les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N°160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT accordé à la société du groupe « FLOWER ». Cette hypothèque a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 novembre 2013.

1-8 PROTOCOLE DE CESSION DES ACTIONS « PALMA »

En 2013, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ », des sociétés filiales et des personnes liées ont conclu avec des sociétés du groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA ». Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de l'opération au 31 décembre 2016.

Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. Au 31 décembre 2016, le solde de ce montant se détaille comme suit :

		En DT
DETENTEURS DES ACTIONS « PALMA »		MONTANT
EXPRESS ASCENSEUR		176 035
STEQ		105 561
MERIDIANA		53 892
PIMA		90 041
KOKET		17 297
EXPERT AUTO		12 707
MY CAR		12 707
FLOWER		5 951
FAMILLE AREM		12 072
AUTRES		272 762
TOTAL		759 025

La cession des actions de la société « PALMA » a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 21 Octobre 2013.

1-9 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « KOKET »

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a contracté le crédit suivant :

							En DT
SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURS.	SOLDE	CHARGES 2016 EN DT
KOKET	22/04/2014	21/04/2015	8%	200 000	37 500	162 500	14 358
TOTAL				200 000	37 500	162 500	14 358

1-10 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE M. MOHAMED CHABCHOUB

En vertu d'une convention signée en date du 24/11/2015, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a contracté un crédit auprès de M. MOHAMED CHABCHOUB pour une valeur de 312 500 DT au taux de 7% pour une période indéterminée. En 2016, le crédit a été remboursé.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 30/04/2016.

1-11 CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION DE LA SOCIETE « PATRIMOINE »

Courant l'exercice 2015, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a procédé à la cession des titres de participation de la société « PATRIMOINE » aux sociétés du groupe pour une valeur totale de 1 223 249 DT. Ainsi, la situation au 31/12/2016, se présente comme suit :

						En DT
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX DE VENTE	MONTANT GLOBAL	REGLEMENT	SOLDE AU 31/12/2016	
EXPERT AUTO	832	125,5	104 416	34 816	69 600	
LA RECHANGE	1 173	125,5	147 212	98 004	49 208	
DECO	1 110	125,5	139 305	92 905	46 400	
POWER MOTORS	1 173	125,5	147 212	23 206	124 006	
PIMA	832	125,5	104 416	81 216	23 200	
MY CAR	277	125,5	34 764	34 764	0	
AUTO CAR	1 173	125,5	147 212	124 012	23 200	
TROIS	618	125,5	77 559	77 559	0	
FLOWER	277	125,5	34 764	23 164	11 600	
MULTICOLOR	1 109	125,5	139 180	92 780	46 400	
NAVETTE	618	125,5	77 559	77 559	0	
EXPRESS	555	125,5	69 653	69 653	0	
TOTAL		9 747	1 223 249	829 635	393 614	

1-12 OPERATIONS DIVERSES REALISEES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

Courant l'exercice 2016, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a réalisé des opérations diverses avec les sociétés du groupe dont les mouvements se détaillent comme suit :

SOCIETE	En DT			
	31/12/2015	MOUVEMENTS	ENCAISSEMENTS	31/12/2016
JNAYNA	155 167	0	0	155 167
AREM GROUPE	0	213 276	64 163	149 113
PALMA	47 968	0	0	47 968
DECO	2 177	129 472	94 472	37 177
EXPRESS ASCENSEUR	9 312	223 043	197 515	34 840
EXPERT AUTO	2 942	259 379	248 328	13 993
PIMA	0	93 722	83 722	10 000
MY CAR	5 051	11 485	7 034	9 502
PATRIMOINE	9 474	0	0	9 474
EXPRESS ASCENSEUR ASSURANCE	4 570	15 004	11 942	7 632
NAKCHA	7 627	0	0	7 627
PIMA	3 805	29 908	28 609	5 104
FLOWER	5 038	37 306	38 719	3 625
AREMASS	0	4 538	2 142	2 396
JAEGER	2 177	0	0	2 177
LA RECHANGE	0	38 352	36 616	1 736
ELECTRICA	1 285	0	0	1 285
DEC PALMA	133	0	0	133
TOTAL	256 726	1 055 485	813 262	498 949

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

2.1 LES FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » en Tunisie et à l'étranger, le Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2016 a confié au Président du Conseil d'Administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société. Ces missions ont occasionné, pour l'année 2016, des frais de déplacement et de communication de 107 028 DT.

La société a mis aussi à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011.

2.2 - ACQUISITIONS ET CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2016, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a réalisé des opérations de cessions et d'acquisition de participations comme suit :

DESIGNATION	NATURE	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR EN DT	PRIX DE CESSION	+ VALUE	En DT
						AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
GRANADA HOTEL	ACQUISITION	258 900	3 236 250	3 236 250	0	12/09/2016
JNAYNET EL MANAR ❶	CESSION	50 060	2 666 000	2 753 300	87 300	12/09/2016
MERIDIANA	ACQUISITION	2050	41 000	41 000	0	12/09/2016

① Ces parts sociales ont été rétrocédées en 2017, conformément à l'acte de rétrocession de parts sociales signé en date du 22 Mai 2017.

2.3 CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a contracté, durant l'exercice 2016, les crédits suivants :

2.3.1 CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT EN DEVISE)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ », avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 25 490 KDT. Le Conseil d'Administration réuni le 02 Mai 2016, a autorisé le Directeur Général à renouveler les lignes de crédits de gestion auprès de l'ensemble du pool bancaire, de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.3.2 CREDITS LEASING

Au cours de l'exercice 2016, la société a contracté des crédits bail pour une valeur globale de 159 451 DT auprès de « HANNIBAL LEAS ».

2.3.3 BILLETS DE TRESORERIE

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a souscrit, au cours de l'exercice 2016, les billets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
AL HIFADH SICAV	23/11/2016	1 000 000	90	21/02/2017	7.60%
AL HIFADH SICAV	06/10/2016	400 000	90	04/01/2017	7.50%
AL HIFADH SICAV	31/12/2016	450 000	90	31/03/2017	7.50%
AL HIFADH SICAV	22/12/2016	500 000	90	22/03/2017	7.70%
AL HIFADH SICAV	22/09/2016	100 000	180	21/03/2017	7.60%
AL HIFADH SICAV	11/05/2016	800 000	280	11/05/2017	7.60%

2.3.4 CREDIT A COURT TERME « MOURABHA »

La « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a conclu avec « BANK ZITOUNA » un contrat de crédit « MOURABHA » pour une valeur globale de 4 000 000 DT. Ce crédit a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni en date du 02 Mai 2016.

2.3.5 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2016, s'élèvent à 12 000 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 01/05/2015.

2.3.6 HYPOTHEQUE DONNEE PAR LA FAMILLE JAMEL AREM

En contrepartie des billets de trésorerie contractés auprès de la « TSI », la « SOCIETE TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT - STEQ » a bénéficié d'une caution solidaire et hypothécaire en rang utile sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n° 578 301 et revenant à Messieurs JAMEL EL AREM, MOHAMED WALID EL AREM, MAHDI EL AREM, Mlle BAYA EL AREM et Madame LAMIA EL AREM.

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2016	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	Le Directeur Général a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 9/09/2016 pour une durée de deux années. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012, a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 4 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 17/09/2015 a augmenté son salaire de 1 000 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 88 044DT Prime brute 2015 servie en 2016 : 31 387 DT	Primes brutes 2016 estimées et non encore servies : 31 387 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	Le Directeur Général Adjoint a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée d'une année. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012, a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 3 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 09-09-2015, a renouvelé le mandat du DGA pour 2 années et a augmenté son salaire de 750 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 70 957 DT Prime brute 2015 servie en 2016 : 21 700 DT	Primes brutes 2016 estimées et non encore servies : 21 700 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Administrateurs	PV de l'AGO du 10 juillet 2015 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	32 900 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre Conseil d'Administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, LE 24 MAI 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI
FETHI NEJI

UNITED EXPERTS IN MANAGEMENT & AUDITING
HICHEM KACEM